Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260922-82_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 15/09/2026

Date d'affichage : 15/09/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BUINEAU, Maire ; Monsieur Hervé CHAUPITRE, Madame Sophie BACQUET, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Adjoints ; Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Monsieur Jean-Charles PROVENT, Monsieur Thierry MASSON, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Lydie FÉRÉAL, Madame Aïnhoa CLOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Valérie BRARD, Madame Anabel BRUJES.

Madame Lydie FÉRÉAL a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°82/2026

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juillet 2026, établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Monsieur Bertrand BODIN, a été communiqué à l'ensemble des élus du conseil municipal le 15 septembre 2026 ;

Le conseil municipal approuve à l'unanimité sans observation le procès-verbal de la séance du conseil du 16 juillet 2026.

À Combourtillé, le 22 septembre 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Lydie FÉRÉAL

Le Maire,
Philippe BUINEAU